

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE JEUDI VINGT OCTOBRE
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames LANTENOIS, MAKHLOUFI, PASQUINI, SERRA
SUFFREN
Messieurs AINIE, COCHET, ESCANES, HEDDADI,
MAGNAN,

Nombre de membres

En exercice : 19
(cf. délibération CM 20/0224/EFAG
du 27/07/2020)
Présents : 11
Votants : 12

Excusés : Madame BRAMBILLA
Madame CARREGA
Madame RASTOIN
Madame TOMASI
Monsieur ROSSI

Procurations : Madame LELOUIS (pouvoir donné à Mme GARINO)

En cours de remplacement : Madame RICETTO

Date de la Convocation : 10 Octobre 2022

OBJET : Remplacement d'un membre de la Commission Permanente

MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté par délibération n° 20.027 ayant prévu la création d'une commission permanente dans les conditions indiquées par l'article R. 123-19 du code de l'action sociale et des familles, dont les attributions sont fixées par ledit règlement, il a été procédé par délibération n° 20.028 du 15 octobre 2020 à la désignation des membres de cette commission.

Considérant que Monsieur Fabrice GRAF, Administrateur du CCAS, a démissionné de cette fonction et qu'il siégeait également à ce titre au sein de la commission permanente, il convient à présent de prendre en compte la nécessité du remplacement de celui-ci au sein de cette instance.

Il est rappelé que cette commission doit respecter le principe de parité entre Administrateurs élus au sein du Conseil Municipal et Administrateurs nommés par le Maire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSE QUI PRECEDE:


Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants et R. 123-19,
Vu la délibération n° 20.027 du 15 octobre 2020 relative au règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille,
Vu la délibération n° 20.028 du 15 octobre 2020 portant désignation des membres du Conseil d'Administration pour siéger au sein de la Commission Permanente,
Vu la délibération n° 21.055 du 8 octobre 2021 portant remplacement d'un membre de la Commission Permanente,
Vu la démission de Monsieur Fabrice GRAF, notifiée par courrier du 22 mai 2022,

DELIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Est désigné(e) pour siéger à la commission permanente, en remplacement de Monsieur Fabrice GRAF :
Madame Aude LANTENOIS en tant que membre suppléant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARSEILLE



Audrey GARINO
Adjointe au Maire de Marseille
en charge des affaires sociales,
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits